

Séance
extraordinaire
6 août 2012

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU SIXIÈME (6^{ème})
JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MIL DOUZE (2012) À COMPTER DE 19
HEURES A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, HÔTEL-DE-VILLE, A
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6,
Poste vacant, conseiller du district 3.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que deux (2) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

12.08.399

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.**

Monsieur le maire, Jean Bélanger, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal. Le poste de conseiller du district 3 étant vacant, tous forment le corps complet du conseil municipal.

12.08.400

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Nomination d'un maire suppléant pour les mois d'août, septembre et octobre 2012.
4. Modification à la résolution 11.12.620 établissant le calendrier des séances du conseil pour 2012.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement numéro 2011-1262 instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation.

6. Autorisation d'une participation financière de la Ville de Mont-Joli au programme « Rénovation Québec - Mont-Joli ».
7. Ratification d'un mandat de services professionnels à la firme LVM inc. dans le dossier de l'avenue Piché.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8. Autorisation d'achat d'un module pour le Parc de planche à roulettes.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de madame Karine Fournier et monsieur Jean-René Richard pour leur propriété du 59, avenue des Aviateurs à Mont-Joli.

AFFAIRES NOUVELLES

10. Demande d'autorisation au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune et au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
11. Période de questions.
12. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

12.08.401 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS D'AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2012

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Jean-Pierre Labonté du district 4 au poste de maire suppléant pour les mois d'août, septembre et octobre 2012. Par la même résolution, la Ville de Mont-Joli remercie le conseiller Normand Gagnon qui a rempli ce rôle au cours des trois (3) derniers mois.

12.08.402 MODIFICATION A LA RESOLUTION 11.12.620 ETABLISSANT LE CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL POUR 2012

CONSIDERANT QUE le conseil est tenu de déterminer par résolution le calendrier des séances pour l'année, et ce, en vertu des dispositions des articles 319 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

CONSIDERANT QUE le calendrier convenu pour 2012 à la résolution 11.12.620 prévoyait la tenue de la séance ordinaire de septembre le mardi 4 en raison du congé férié de la veille soit, la Fête du Travail ;

CONSIDERANT QUE le Gouvernement du Québec a décrété la semaine dernière la tenue d'une élection générale ce même mardi 4 septembre 2012, décision que le conseil ne pouvait d'aucune façon anticiper ;

CONSIDERANT QUE les élus municipaux souhaitent que la population porte attention à cet exercice démocratique ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 11.12.620 en ce qui a trait à la séance ordinaire du conseil pour le mois de septembre et de fixer ladite séance au mercredi 5 septembre 2012 à 20h30.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.08.403 **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-1262 INSTITUANT DEUX (2) PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA RÉNOVATION**

Le conseiller Marcel Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement modifiant le règlement numéro 2011-1262 instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation.

12.08.404 **AUTORISATION D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU PROGRAMME « RÉNOVATION QUÉBEC - MONT-JOLI »**

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté jusqu'ici pour la rénovation résidentielle au centre-ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT l'impact positif de cette initiative mise de l'avant dans le cadre de la stratégie de revitalisation du centre-ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser une offre de logements de meilleure qualité dans le centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire poursuivre son implication dans les programmes de soutien à la rénovation pour ce secteur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de confirmer l'engagement de la Ville de Mont-Joli d'injecter la somme de 20 000 \$ pour l'année d'application du Volet II du Programme Rénovation Québec – Mont-Joli », soit 2012-2013, à savoir un montant identique à celui consenti par la Société d'Habitation du Québec (SHQ). De plus, la Ville continuera d'assurer l'application du règlement 2012-1288 prolongeant le règlement 2011-1262. Par cette même résolution, le conseil ratifie l'autorisation de signature des documents pertinents à l'entente entre la Ville et la SHQ accordée au directeur du développement économique et de l'urbanisme, monsieur Léo Caron.

12.08.405 **RATIFICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME LVM INC. DANS LE DOSSIER DE L'AVENUE PICHÉ**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de ratifier le mandat de services professionnels confié à la firme LVM inc. Lesdits services consistent en une étude des sondages antérieurs, le calcul d'une structure de chaussée et la rédaction d'un rapport relativement au projet de l'avenue Piché dans le parc industriel aéroportuaire Pierre De Bané. Il s'agit d'une dépense de 750 \$, plus les taxes. Par cette même résolution, le conseil ratifie l'autorisation accordée au directeur du développement économique, monsieur Léo Caron, de signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les documents reliés audit mandat.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.08.406 AUTORISATION D'ACHAT D'UN MODULE POUR LE PARC DE PLANCHE À ROULETTES

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un module Box urban pour le Parc de planche à roulettes de la firme *Les Constructions TRD inc.* au montant de 3 250 \$, plus les taxes et le transport. Cette dépense est prévue au budget du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

12.08.407 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME KARINE FOURNIER ET MONSIEUR JEAN-RENÉ RICHARD POUR LEUR PROPRIÉTÉ DU 59, AVENUE DES AVIATEURS À MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE madame Karine Fournier et monsieur Jean-René Richard ont déposé une demande de dérogation mineure au CCU pour leur propriété du 59, avenue des Aviateurs à Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation permettrait la construction d'un garage qui empièterait de 2,71 m dans la marge avant du côté de la rue Michaud;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ne peuvent ériger ledit garage en cour arrière à cause de la présence d'une entrée électrique;

CONSIDÉRANT QU'une marge avant de 3,29 m au lieu des 6 m prescrit à la réglementation ne causerait aucun préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal L'Information du 16 mai 2012;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Karine Fournier et monsieur Jean-René Richard pour leur propriété du 59, avenue des Aviateurs à Mont-Joli.

AFFAIRES NOUVELLES

12.08.408 DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE ET AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire procéder au remplacement de ses services d'aqueduc et d'égout sanitaire, ainsi qu'à l'aménagement de fossé pour le projet de Parc industriel Pierre De Bané, situé au sud de l'aéroport, ainsi qu'à la création d'un bassin de rétention;

CONSIDÉRANT QU'une demande de vérification a été adressée à la direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour savoir si le projet est assujéti à l'article 22 de la LQE et à la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et au *Règlement sur les habitats fauniques du ministère des Ressources naturelles et de la Faune*;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Mont-Joli présente une demande d'autorisation en vertu de l'article 128.7 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, autorisation qui doit être obtenue du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le cas échéant;
- **QUE** la firme Roche ltée, Groupe-conseil soit mandatée pour préparer et présenter la demande de certificat d'autorisation au ministère des Ressources naturelles de la Faune ainsi qu'au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- **QUE** la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

12.08.409 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

12.08.410 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 19h15, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier